

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. BAYAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Novembre 1878.

Bulletin politique.

Les esprits les plus prévenus sont obligés de reconnaître que les détestables doctrines, qu'avec tous les conservateurs nous combattons chaque jour, portent des fruits sinistres. Il y a quelques jours, la cour d'assises de l'Aisne condamnait à la peine capitale un misérable qui, égaré par une haine stupide, avait assassiné un prêtre. Aujourd'hui, après le roi d'Espagne et l'empereur d'Allemagne, c'est un souverain libéral, le roi d'Italie, qui est frappé par un régicide.

« Je ne veux pas de roi, a dit l'assassin Passananti, parce qu'étant pauvre, j'ai toujours été maltraité par mes patrons. »

Cet ennemi des rois et des patrons est donc bien un républicain ; il est animé des sentiments que les journaux républicains inspirent chaque jour aux ouvriers ; il a pris au sérieux les déclamations de ces journaux et a voulu les mettre en pratique.

L'idée socialiste républicaine a armé son bras. Passananti a voulu abattre du même coup la monarchie et la société actuelle ; il a voulu frapper, suivant l'expression du *Moniteur*, le représentant le plus élevé de la hiérarchie sociale, le patron des patrons.

La multiplicité des attentats contre l'ordre social a de quoi faire réfléchir les gouvernements. Chacun d'eux est intéressé à chercher un remède aux idées républicaines et socialistes, car tous sont menacés. Rappelons les crimes les plus éclatants accomplis en quelques mois :

En Russie, tentative d'assassinat sur le général Trépoff, gouverneur de Saint-Petersbourg, par Vera Sassoulitch, un nihiliste.

En Russie également, l'assassinat du général Metzénoff, chef de la police, tué par des nihilistes.

En Allemagne, première tentative d'assassinat sur l'empereur Guillaume par Hœdel, un socialiste ; seconde tentative d'assassinat sur le même souverain par Nobiling, un socialiste.

En Espagne, tentative d'assassinat sur le roi Alphonse par Moncasi, un internationaliste.

En Italie, tentative d'assassinat sur Humbert par Passananti, un internationaliste.

Internationalistes, socialistes, nihilistes, sont républicains ; les gouvernements monarchiques songent à se défendre contre la propagande républicaine, et déjà l'empereur Guillaume vient de dire à Wiesbaden :

« J'ai la confiance que l'attitude prise chez nous contre des tendances criminelles sera imitée par les autres États. Le péril est commun, et par conséquent commune doit être la défense. »

Ces paroles devront être méditées dans la France républicaine, foyer de propagande révolutionnaire.

Comme nous le disions hier en dernières nouvelles, les dépêches d'Italie ont fait savoir que le misérable qui a attenté aux jours du roi Humbert a eu des relations avec l'Internationale, que plusieurs lettres d'affiliés

ont été saisies chez lui, et que, à la suite de cette perquisition, des arrestations ont été opérées.

Nous soupçonnions déjà dès le premier jour que Passananti appartenait à cette secte ; mais, pour le dire, nous attendions l'aveu par les dépêches du gouvernement italien ; maintenant, le doute n'est plus possible. Une dépêche de Rome nous a appris que, déjà avant le crime, les autorités de Potenza et de Salerne avaient signalé cet homme « comme faisant partie de l'Internationale. » L'attentat de Naples est donc bien encore un nouveau crime de cette secte révolutionnaire cosmopolite qui semble obéir au même mot d'ordre à Saint-Petersbourg, à Berlin, à Madrid et à Naples.

Lundi, dans sa précipitation à vouloir disculper les partis révolutionnaires, démocrate, socialiste, républicain, international ou autre, la *Republique française* formulait une insinuation odieuse avec une légèreté incompréhensible. Voici ce qu'elle écrivait :

« Le meurtrier a déclaré, dit notre dépêche, qu'il n'appartient à aucune secte politique. »

« Cela veut dire assurément que le socialisme et l'internationalisme ne sont pour rien dans l'attentat ; mais nous serions bien surpris si, en y regardant de près, on ne découvrirait ici la main de la réaction catholique et bourbonnienne. Un roi aimé de son peuple, comme l'est le roi d'Italie, n'a pu être frappé par un Italien, mais seulement par un séide du parti qui se flatte de n'avoir point de patrie. »

« Cela veut dire assurément » que la *Republique française*, aveuglée par l'esprit de parti, a pris ses desirs pour des réalités et qu'elle s'est absolument trompée.

Avant-hier elle trompait ses lecteurs en se bornant à publier les dépêches, sans un seul mot de commentaire pour rétracter ses premières insinuations. Elle y a pourtant « regardé de près, » car nous remarquons qu'elle a supprimé dans les dépêches de l'Agence *Havas* le télégramme de Rome, en date du 18 novembre 3 heures 45 minutes du soir, parlant de l'affiliation de l'assassin à l'Internationale, de la saisie des lettres et des arrestations de plusieurs membres de ladite association.

Ce télégramme était une réponse directe à ce que disait la veille ce journal, et la bonne foi faisait un devoir à ses rédacteurs de rectifier leurs allégations contre les catholiques et les partisans de la maison de Bourbon, qui ne sont pas en cause dans cet attentat.

La *Republique française* s'était déjà trompée lors des attentats de Berlin : au premier moment elle avait crié bien haut que les assassins n'étaient ni des démocrates ni des socialistes. Le lendemain elle était obligée de reconnaître la vérité. Si la passion politique ne lui faisait pas perdre le sens vrai des choses, l'expérience de ses premières bévues aurait dû la retenir dans son zèle à vouloir disculper tous les révolutionnaires.

Quand on se possède enfin, on n'écrit pas une phrase comme celle-ci : « Un roi aimé de son peuple comme l'est le roi d'Italie, n'a pu être frappé par un Italien, mais seulement par un séide du parti qui se flatte de n'avoir point de patrie ! »

N'en déplaise aux lettrés de la *Republique française*, cette phrase est une niaiserie, pour ne pas dire une lourde sottise. Quelle que soit la popularité d'un souverain, quel que soit l'amour qu'il inspire à 25 millions d'hommes, il y a partout et toujours des mi-

serables prêts à tous les crimes. N'y en eût-il qu'un seul dans la nation, celui-là suffit pour trancher d'un coup de couteau les jours les plus précieux. Avec un peu de bon sens tout le monde le comprend.

Ainsi, quoi qu'en dise la *Republique française*, le roi Humbert a été frappé par un Italien, affilié, non pas aux catholiques ou aux Bourbons, mais à l'Internationale ou toute autre secte révolutionnaire, comme Vera Sassoulitch, comme Hœdel, comme Nobiling, comme Moncasi. Et ce sont bien ces hommes-là, et non d'autres, qui se flattent « de n'avoir pas de patrie, » car ils se tiennent tous par un lien infâme et désirent la destruction de toute société. Les uns procèdent par l'incendie, comme nos communs ; les autres par les armes à feu, comme Hœdel, Nobiling et Moncasi ; d'autres, enfin, par le poignard, comme Passananti ; mais ce sont toujours les mêmes hommes poursuivant le même but et prêts à tous les crimes pour l'atteindre.

Chronique générale.

Les conservateurs du Sénat se sont réunis en réunion plénière pour s'entretenir de diverses questions relatives aux prochaines élections sénatoriales.

Plusieurs membres de l'assemblée ont donné des renseignements sur la situation électorale des divers départements. On a constaté que cette situation était des plus satisfaisantes : l'union intime des conservateurs s'affirme nettement.

Sur quelques points, cependant, on a signalé certains malentendus dont la persistance pourrait compromettre le succès.

A cette occasion, M. le baron de Lareinty a demandé à l'assemblée de formuler à nouveau, par une résolution, l'absolue nécessité de l'entente parfaite réclamée par le manifeste, prenant pour base les résultats acquis aux élections de 1876, et laissant à chaque fraction du parti conservateur le droit de combler les vacances que la mort ou d'autres causes auraient pu produire.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les paroles de M. le baron de Lareinty ; elle a déclaré que le devoir de tous les conservateurs était de maintenir dans le pays le même accord qui existe au sein de la majorité sénatoriale et d'apporter au succès de la cause conservatrice un concours sans réserve.

M. DE FOURTOU.

Ils l'ont invalidé, tous, en masse, d'un seul mouvement ; mais, tous, ils portent et ils porteront longtemps au visage les marques des vérités qui les ont souffletés des heures durant. Nous regrettons d'avoir à dire qu'un homme du poids et de l'importance de M. le garde des sceaux s'est associé à cette fureur de toute une Assemblée contre un homme seul. Mais aussi est-il juste de reconnaître que M. Dufaure avait sa part, sa grosse part des horions reçus. On n'est pas impunément tout d'un coup républicain après avoir été pendant le cours d'une longue vie monarchiste constitutionnel.

On n'analyse pas un discours comme celui de M. de Fourtou. Il faut le lire. Rien ne saurait donner une suffisante idée du courage, de l'énergie, de l'impassibilité hautaine de l'orateur. Il y a là vraiment un tempérament de combat. M. de Fourtou a fait vaillamment ses preuves, en 1870-1871, avec les mobiles de la Dordogne, contre les Prussiens. Il n'a pas eu moins d'entrain et d'intrépidité contre ses nouveaux adversaires dans la séance de lundi.

lamment ses preuves, en 1870-1871, avec les mobiles de la Dordogne, contre les Prussiens. Il n'a pas eu moins d'entrain et d'intrépidité contre ses nouveaux adversaires dans la séance de lundi.

Ce qui a plu surtout dans cette séance où il a eu tant d'inattendu, c'est que M. de Fourtou n'a pas trop songé à se défendre lui-même ; il n'a eu de passion que pour la vérité, la justice de sa cause ; sa personne même paraissait l'intéresser médiocrement ; mais, dès qu'il s'agissait de la cause, de la politique servie par lui, il lui montait du cœur dans les yeux, la voix, le geste, d'indomptables colères, qui le rendaient terrible.

La houle furieuse des gauches n'avait pour elle que le nombre ; elle l'en a accablé.

M. Dufaure lui-même n'a rien pu entamer dans le faisceau logique des arguments de M. de Fourtou pour la justification en droit de l'acte du 16 mai.

Le discours du ministre de l'intérieur de cette phase mémorable est désormais une page inséparable de l'histoire, de cet effort, si honnête et si constitutionnel tenté pour sauvegarder la République de 1875 des entraînements de la démagogie.

(Tablettes d'un Spectateur.)

M. Gambetta qui, en sortant de la séance de lundi, était encore sous le coup de la colère que lui avait causé le langage de M. de Fourtou, aurait dit à ses intimes :

« Je ne voulais pas de la mise en accusation ; c'est lui qui l'aura voulue. »

Cet orateur de Belleville, Romans et autres lieux, qui, pourtant, est assez maître de sa parole, avait, pendant l'orageuse discussion de l'élection de Ribérac, laissé échapper un mot malséant dont M. de Fourtou avait chargé deux de ses amis de demander raison.

Mais la réflexion avait porté conseil, et M. Gambetta, prévoyant les suites de ce mot imprudent, s'était empressé de charger le *Journal officiel* de réparer sa faute en insérant une rétractation de cette injurieuse apostrophe. On dit l'affaire en voie d'arrangement ; les témoins de M. Gambetta reconnaissent la provocation du mot de leur client : C'est un mensonge, mais ils estiment que M. Gambetta l'a retirée par ses explications ultérieures.

Les journaux signalent la victoire que le parti conservateur a remportée dimanche dans le département de l'Indre. M. Théodore Bénazet, chevalier de la Légion d'Honneur, qui vient d'être élu député, est âgé de 38 ans. Il a été directeur du journal le *Public* en 1870. Capitaine de la garde mobile, il a fait vaillamment son devoir pendant la guerre. Cette élection a littéralement consterné les gauches qui ne sont pas encore remises de l'échec lamentable que leurs candidats viennent d'essuyer au Sénat.

Les députés de gauche comptent beaucoup sur la fatigue — c'est le mot dont ils se servent — des électeurs de M. le comte de Mun.

Les électeurs de Pontivy ont, en effet, lieu d'être fatigués des éternelles invalidations qui frappent leur élu, coupable d'ins-

pirer la crainte aux amateurs de triomphe facile de la majorité. Mais la gauche traduit mal ce mot : fatigue, et escompte imprudemment les résultats qu'il peut avoir. Les électeurs de Pontivy sont fatigués du despotisme inique de la majorité, mais non de leur candidat. On le verra prochainement.

L'invalidation de M. de Fourtou porte à six le nombre des élections annulées depuis la reprise de la session.

Il en reste six encore à examiner pour avoir terminé la vérification des pouvoirs.

Le *Gaulois* annonce qu'une demande va être faite à la Chambre pour remplacer M. Guyot-Montpayroux, député du Puy, dont le cas d'aliénation mentale reste aujourd'hui incurable.

ELECTIONS LEGISLATIVES.

Le dernier conseil des ministres a décidé que le décret de convocation pour les élections législatives paraîtrait immédiatement après l'achèvement de la vérification des élections contestées. Cette décision a été prise à la suite d'une communication de M. de Marcère qui a reçu des préfets des rapports où est constaté le mauvais effet produit dans les départements par les dernières invalidations.

M. Bénazet, le nouvel élu du département de l'Indre, a fait son apparition mardi à la Chambre. Les députés de la gauche le regardaient assez significativement pour lui faire pressentir une invalidation prochaine, malgré la majorité des votes acquis en son élection. Son seul crime sera d'avoir été le concurrent d'un candidat républicain.

La séance du conseil général de la Seine a été avant-hier pour le citoyen Raspail et ses amis un véritable triomphe. Sur la proposition de cet éminent sans-culotte et malgré les vives protestations du préfet, le conseil a adopté à bref délai l'expulsion des Frères de toutes les écoles du département.

De pareils votes portent avec eux leur instruction ; mais les modérés de la République ont, à l'exemple du *Journal des Débats*, si profondément coiffé le bonnet phrygien, qu'ils ne voient ni n'entendent. La leçon sera donc perdue pour eux.

Nous relevons dans le débat une curieuse particularité : le citoyen Henrycy a dit, après avoir calomnié les instituteurs congréganistes : « Il est regrettable que certains républicains envoient leurs enfants chez les Frères. »

M. Henrycy a raison : pareille conduite de la part des républicains n'est pas seulement une inconscience, c'est une hypocrisie.

Dans les collèges tenus par les RR. PP. Jésuites, il y a aussi des élèves, fils de républicains.

L'erreur et la passion rendent ainsi, dans les deux cas, un hommage involontaire à la vérité, à la vertu et au talent.

LA SOCIÉTÉ DE LA MORT.

On écrit de Londres :

« Le marquis de Salisbury et le sous-secrétaire d'État au département de l'intérieur ont eu une longue conférence avec le colonel Henderson, chef de la police, relativement aux réfugiés politiques à Londres. Une société dite *Société de la Mort* est formée par les plus audacieux Allemands, Italiens et communards et des affiliés dans toute l'Europe. Son titre indique suffisamment le but qu'elle se propose : l'assassinat de tous les souverains.

» Des précautions sont prises pour protéger le Prince impérial à Chislehurst. »

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« L'invalidation de M. de Mun a donné lieu à une de ces démonstrations d'ignorance dont la démagogie est coutumière. Qui ne sait que la Révolution n'a pas que des adorateurs ! Condamnée comme un immense attentat social par Burke dès 1792, comme une œuvre satanique par de Maistre

en 1796, comme une effroyable gredinerie par un nouvel académicien en 1878, elle n'a jamais cessé d'avoir après elle toute une école qui la maudit et la force au moins à se déguiser. Et cependant, lorsque M. de Mun s'est mis à parler de la Révolution comme on le fait dans le côté plus spécialement théologique de son monde, il est parti des bancs de la gauche de telles marques de stupéfaction, que l'on se demande s'il n'y a point là beaucoup de gens par trop illettrés. »

Le projet de loi de M. Bardoux sur l'enseignement supérieur, tendant à restituer à l'État le privilège exclusif de la collation des grades, est prêt.

Le conseil des ministres en a été déjà saisi, mais il paraît que M. Bardoux ne veut pas trop se hâter de le déposer sur le bureau de la Chambre, car si, en haine de l'instruction religieuse, les républicains, sous prétexte d'améliorer la situation des professeurs laïques, ne reculent devant aucun sacrifice d'argent, d'autre part, il y a une pénurie extrême de professeurs laïques.

LES MEURTRES DANS LES MAISONS CENTRALES ET LA PEINE DE MORT.

Les travaux de la réforme judiciaire avancent à grands pas. Dans sa dernière séance, la commission a pris les décisions suivantes :

1° Quand un détenu, dans une maison centrale, aura commis une tentative de meurtre sur un gardien ou un co-détenu, dans l'espoir de se faire transporter à la Nouvelle-Calédonie, si la victime succombe, le meurtrier sera passible de la peine de mort ; si la victime survit, le coupable sera passible des travaux forcés qu'il subira dans une maison de réclusion.

2° Toutes les condamnations capitales seront, de droit, déferées à la cour de cassation.

Le conseil municipal de Blois vient de réduire de 4,400 à 600 francs par an le traitement annuel de l'aumônier du collège, cet honorable ecclésiastique ayant eu le courage de donner 500 francs à la souscription pour les Frères.

Cette misérable vengeance sera-t-elle approuvée ?

Il nous semble qu'un conseil communal n'est pas libre de réduire à son gré le traitement des fonctionnaires de l'enseignement public. Un collège communal ne relève, de ce chef, que du ministre et des règlements généraux.

LE GÉNÉRAL CHANZY.

L'*Akhbar* publie le texte du discours prononcé par le général Chanzy à l'ouverture de la session du conseil supérieur de l'Algérie. En voici le passage le plus saillant :

« Au moment où toutes les nations civilisées portent les yeux sur ce qui reste encore des anciens États barbaresques, lorsque la Méditerranée est devenue le champ de la politique européenne, le passage du monde entier, la France, qui veut justifier sa conquête et en profiter, doit à sa grandeur et à son avenir d'élever à sa hauteur le pays que les circonstances lui ont donné, il y a près d'un demi-siècle.

» A-t-elle donc jusqu'ici failli à sa mission ? A-t-elle prodigué en vain son sang et son argent ? Les résultats sont là pour répondre ; ils ne redoutent aucun examen impartial. Il y a quelques jours, dans une réunion importante et dans ce pays même, on a parlé de la nécessité d'inaugurer en Algérie un régime de vérité, d'ordre et de justice. Sous quel régime avons-nous donc vécu jusqu'ici ? Celui qu'on semble préconiser ne date-t-il pas du moment même où notre drapeau a été arboré sur la Kasba d'Alger ? Je ne puis, quant à moi, laisser s'accréditer cette négation des volontés de la France, de ses efforts persistants aussi bien que des gloires acquises et des services rendus par les hommes illustres qui se sont voués avec tant de persistance, de courage et de dévouement, au développement de la colonie.

» Est-ce d'ailleurs ainsi qu'il nous faut représenter un pays dont tous les étrangers qui le visitent vantent le progrès, et au profit duquel nous cherchons à faire dévier les courants qui portent encore l'émigration

européenne vers le Nouveau-Monde. Pourquoi oublier le passé, nier le présent, compromettre l'avenir, et tout détruire pour le seul plaisir de tout innover ? La République n'a pas à se montrer jalouse de ce qui s'est fait avant elle ; elle est fière de notre histoire nationale. Son but doit être de continuer l'œuvre commencée et de prouver que, s'adaptant mieux aux aspirations de l'esprit moderne, elle peut marcher plus vite vers les hautes destinées qu'elle veut assurer à la France. »

Citons, d'après l'*Officiel*, un dialogue échangé entre M. de Baudry d'Asson et M. Grévy, à la séance de samedi dernier :

« M. de Baudry d'Asson. — M. Thiers est dans le purgatoire pour y expier toutes ses fautes et y faire son salut.

» M. le président. — Monsieur de Baudry d'Asson, vous n'avez pas à vous occuper du salut des autres ; occupez-vous seulement du vôtre.

» M. de Baudry d'Asson. — Nous aurions beaucoup d'âmes à sauver si nous nous occupions de celles des membres de la gauche à commencer par la vôtre, monsieur le président !

» M. le président. — Je vous prie de ne vous occuper que de votre âme.

» M. de Baudry d'Asson. — Soit, monsieur le président. »

Il est difficile d'imaginer une scène de vaudeville plus amusante. « Soit ! monsieur le président, » est une réponse admirable. M. de Baudry d'Asson semble dire qu'effectivement s'occuper de son âme et de celle de M. Grévy serait pour un seul homme une besogne trop lourde.

LE ROI HUMBERT I^{er}.

Le roi d'Italie, que le poignard des sociétés secrètes vient de frapper à Naples, est un des princes dont le nom éveille en France le plus de sympathies.

Humbert I^{er} est né le 14 mars 1844 ; il n'a donc que trente-quatre ans ; il a épousé, en 1868, sa cousine, la princesse Marguerite, fille du prince de Carignan. Sa popularité en Italie est aussi grande que méritée, car il la justifie au double titre de soldat et de souverain.

Au point de vue de la valeur militaire, il est digne de soutenir le vieux renom de la maison de Savoie ; il s'est montré sur les champs de bataille le digne fils du prince qui déploya une si héroïque ténacité à la bataille de Goito et fit l'admiration des deux armées.

Le roi d'Italie prit avec son père une part personnelle et très-actives à la guerre de 1859 ; il combattit à côté des troupes françaises, qui rendirent un hommage mérité à sa valeur militaire.

Plus tard, en 1866, il eut un commandement important dans la seconde guerre contre l'Autriche et donna des preuves nouvelles de son courage.

Devenu roi au mois de janvier dernier, le prince Humbert annonça son avènement par une proclamation, très-patriotique et très-libérale. Cette proclamation se terminait par ces mots :

« Italiens ! votre premier roi est mort. Son successeur vous prouvera que les institutions ne meurent pas. »

En effet, si le couteau du meurtrier eût frappé à mort la personne royale, la monarchie italienne aurait survécu dans la personne de son fils aîné, et la nation aurait mis sans doute son honneur à veiller à la sécurité de l'enfant qui eût personnifié pour elle la pérennité de son régime monarchique. Heureux les pays, où, même en présence d'un crime odieux, on peut dire que « les institutions ne meurent pas. »

Les coups répétés que la conspiration démagogique et cosmopolite essaya de frapper, dit très-justement à ce sujet la *Patrie*, grandissent l'autorité des principes conservateurs.

La France, au lendemain de l'attentat de Naples, doit être unanime à adresser un hommage profond et sincère au roi Humbert I^{er}, au souverain populaire, libéral et sympathique, qui tire un nouveau prestige du danger auquel il vient d'échapper.

Etranger.

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI D'ITALIE.

Naples, 19 novembre.

Leurs Majestés sont allées hier soir au théâtre San Carlo. Elles ont été chaleureusement acclamées.

M. Cairoli a eu cette nuit une fièvre légère, il va bien aujourd'hui.

Le roi et la reine ont reçu plusieurs milliers de télégrammes de félicitations. Les démonstrations continuent.

Rome, 19 novembre.

La santé du roi ne laisse rien à désirer. La blessure de M. Cairoli a 4 centimètres de profondeur ; mais on croit que M. Cairoli pourra quitter le lit demain.

Les journaux assurent que le coup de couteau qui a blessé le premier ministre était porté dans la direction du ventre du roi.

Le roi n'avait pas permis que des agents de police fussent placés auprès de sa voiture, afin, a-t-il dit, de pouvoir être en contact plus intime avec les populations.

L'assassin a subi, hier et aujourd'hui, plusieurs interrogatoires. Il déclare qu'il ne haïssait pas le roi Humbert personnellement, mais qu'il est l'ennemi des rois en général. Il a ajouté qu'il lisait beaucoup de journaux.

L'assassin a une blessure et une contusion.

Passananti, qui est âgé de 29 ans, a le caractère d'un vrai sicaire.

Rome, 19 nov., 6 h., soir.

Suivant un bruit qui prend une certaine consistance, des négociations, à l'occasion de l'attentat dirigé contre le roi d'Italie, auraient été déjà entamées entre les différentes cours de l'Europe, pour exercer une action collective contre les gens affiliés à l'Internationale et aux sociétés secrètes.

Rome, 19 nov., 10 h., soir.

Au nombre des personnes arrêtées à Naples se trouve M. Matteo Meillo, rédacteur du journal *le Censeur*. M. Matteo Meillo avait été arrêté en 1870, avec Passananti, à Salerno, pour avoir affiché des manifestes révolutionnaires.

On a trouvé le marchand qui a vendu le couteau à Passananti. Il en possède un autre semblable.

Le duc d'Aoste a eu aujourd'hui, à la gare de Rome, une entrevue avec M. Zanardelli, qui est arrivé aujourd'hui.

On est vivement impressionné de l'incident qui a signalé la démonstration faite hier à Florence.

Plus de 4,000 dépêches sont arrivées jusqu'ici à l'adresse de Leurs Majestés.

M. Cairoli en a reçu 2,500.

On télégraphie de Vienne, le 19, à la *Gazette de Cologne* :

« La Porte craint d'être forcée de soutenir, au printemps prochain, une guerre contre la Russie et la Grèce, et croit, en outre, avoir lieu de se méfier de l'Autriche. »

» Les relations de cette puissance avec la Russie sont plus qu'intimes, et toutes les déclarations officielles, faites dans le sens contraire, ont pour but de dérouter l'opinion publique. »

Londres, 19 novembre.

Une lettre de lord Beaconsfield à sir Lawrence dit que si la guerre éclate avec l'Afghanistan, il conseillera la convocation du Parlement anglais.

LA LETTRE DU DUC DE CUMBERLAND.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie le texte authentique de la lettre par laquelle le duc de Cumberland a notifié à l'empereur d'Allemagne la mort de son père, le roi de Hanovre, et a réservé catégoriquement tous ses droits. Voici la traduction de cette lettre :

« A Sa Majesté le roi de Prusse.

» Très-puissant prince, cher frère et cousin ! C'est le cœur plein d'une profonde affliction que je remplis le triste devoir d'annoncer à Votre Majesté qu'il a plu à Dieu, dans ses insondables desseins, de rappeler à lui, à Paris, le 12 juin de cette année, après une longue maladie, mon très-cher père, S. M. Georges V, roi de Hanovre, prince royal de Grande-Bretagne et d'Irlande, duc de Cumberland, duc de Brunswick et de Lunebourg.

» A la suite de ce décès qui m'afflige profondément, moi et ma maison, tous les droits, prérogatives et titres qui revenaient au roi, mon père, en général et en particulier en ce qui concerne le Hanovre, ont passé sur ma tête, en vertu du droit de succession qui existe dans ma maison.

» Toutefois, comme des obstacles de fait et qui, naturellement, ne me lient pas au point de vue du droit, s'opposent à l'exercice de ces droits en ce

qui concerne le royaume de Hanovre, j'ai résolu de prendre, tant que subsisteront ces obstacles, le titre de « duc de Cumberland, duc de Brunswick et de Lunbourg, » avec le qualificatif de « Altesse royale. »

En vous donnant également communication de ce fait, il n'est sans doute pas nécessaire de prévenir spécialement que mes droits et ceux de ma maison, qui subsistent en sa pleine indépendance, ne peuvent en aucune façon être abrogés ou restreints par le fait que, provisoirement, je n'userais ni des titres ni des dignités qui désignent ces droits.

Gmunden, juillet 1878.
Je reste, de Votre Majesté, l'amical frère et cousin.

ERNEST-AUGUSTE.

ASSASSINAT DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU.

Lima, 16 novembre.

Le général Prado, ancien président de la République du Pérou, et président actuel du Sénat, vient d'être assassiné à la porte du Sénat. Le général Prado avait conservé, en quittant le pouvoir, une très-grande influence sur les affaires du pays, et exerçait dans la République péruvienne une espèce de dictature morale. Il était un candidat tout désigné pour une future et prochaine présidence.

Chronique Locale et de l'Ouest.

En exécution des ordres du général Borel, des officiers de cavalerie désignés par l'autorité militaire vont prochainement commencer l'inspection des chevaux de l'armée mis en dépôt chez les cultivateurs.

Cette inspection devra avoir lieu conformément aux instructions ministérielles ; les animaux mal soignés seront réintégrés dans les rangs et les délinquants condamnés à une juste indemnité.

La Plaine. — Le 13 novembre, entre 6 et 7 heures du soir, sur la route de Vihiers à Châtillon, le sieur Louis Germond, fermier au Petit-Brinchin, commune de la Plaine, s'est vu attaqué, dans sa voiture, par trois jeunes gens qui, saisissant son cheval à la bride, lui crièrent : « La bourse ou la vie ! » Sur son refus de leur donner de l'argent, l'un des malfaiteurs escalada la carriole et prit le fermier au collet, en le menaçant. Celui-ci se défendit ; mais, se voyant seul contre trois, il ne put que fuir, et fut assez heureux pour leur échapper.

Dans sa course, il rencontra un nommé Pierre Limousin, demeurant à la Maison-Neuve, même commune de la Plaine, qui, lui aussi, venait d'être attaqué par les trois bandits.

La justice recherche les auteurs de cette attaque sur un grand chemin. Nous espérons qu'elle parviendra à mettre sous les verroux cette bande de voleurs ; sinon, tous les jours les voyageurs pourraient craindre d'être dévalisés.

La carriole du sieur Germond a été retrouvée brisée et renversée dans un des fossés de la route. Le cheval, pris dans ses harnais, n'avait pu parvenir à se dégager.

ANGERS.

M. Gastine, juge d'instruction à Issoudun, est nommé juge au tribunal de première instance d'Angers, en remplacement de M. Bellouis, admis à la retraite. M. Gastine remplira au siège d'Angers les fonctions de juge d'instruction en remplacement de M. Peltier.

A l'occasion de la fête de sainte Cécile, une messe sera chantée dans la cathédrale dimanche prochain, 24 novembre, à dix heures. La musique municipale prêtera son concours.

NANTES.

La police de Nantes vient d'opérer l'arrestation d'un homme et d'une femme faisant partie d'une bande de voleurs qui exploitent en ce moment les départements de l'Ouest. Les deux complices ont été trouvés nantis de nombreuses marchandises qu'ils vendaient sur les marchés à moitié prix de leur valeur.

La Sentinelle populaire publie les détails suivants sur les vols commis par un conduc-

teur du chemin de fer, dont nous avons annoncé l'arrestation :

« Cet individu faisait le service de Saint-Nazaire à Tours, en qualité de conducteur de train. Il avait sur lui une clef avec laquelle il essayait d'ouvrir les malles ; s'il réussissait, il s'emparait des objets à sa convenance, puis refermait tranquillement ladite malle. Il n'en a, paraît-il, fracturé qu'une seule.

» Dans les perquisitions faites à son domicile, à Tours, on a découvert des objets provenant des divers vols qu'il avait accomplis, tels que montres, chaînes, boucles d'oreilles, patènes en or émaillé, foulards de l'Inde et une boîte contenant plus de 200 cigares. On a trouvé également chez lui un grand nombre de piastres américaines provenant de la malle d'un capitaine, récemment débarqué à Saint-Nazaire, et qui, s'étant rendu à Bordeaux, fut très-surpris à son arrivée dans cette ville de trouver sa malle fracturée et vide de l'argent qu'elle contenait. »

Un individu, inculpé d'émission de fausses pièces de 5 fr. en or, dans la commune de Lambézellec (Finistère), a été arrêté par deux individus de cette localité, et remis entre les mains de la gendarmerie. Cet individu, dont on ignore le nom, aurait son domicile à Brest.

On signale un autre individu parcourant la commune de Lambézellec et cherchant à émettre de fausses pièces de 5 francs en or, semblables à celles déjà saisies.

QUESTIONS AGRICOLES.

LES MOINEAUX.

On lit dans le *Pas-de-Calais* :

Il y a quelques années, comme zélé agriculteur, je me trouvais au concours cantonal voisin, et, au même titre que moi, s'y trouvait également un de nos cultivateurs qui n'était pas le premier venu sans doute, mais qui était d'une fatuité, d'une outrecuidance qui faisait contraste avec les sentiments d'ordinaire simples et modestes des ruraux. Grand parleur, poseur prétentieux, il ne souffrait pas la contradiction, et s'imposait à tous. On écoutait bien un peu lorsqu'il accusait des rendements fabuleux, mais on le laissait dire, personne n'était sa dupe. Pétri de vanité et d'ambition, il cherchait toutes les occasions de se faire valoir auprès des autorités, car il visait aux honneurs non moins qu'à la fortune, et il visait haut ; il est, du reste, l'enfant chéri de la politique qui s'en sert pour réaliser ses multiples desseins.

Au banquet, je ne fus pas trop satisfait de me trouver à côté de mon prétentieux collègue. Mais le commissaire l'avait voulu, je me résignai. Tout en dévorant mon potage, je crus amusant d'ouvrir la conversation par une question qui devait flatter mon voisin. Je lui dis :

— Que faites-vous de nouveau en ce moment ?

— Ce que je fais en ce moment, me répondit-il avec un léger sourire de satisfaction, j'éleve des moineaux.

Vous comprenez ma stupéfaction. Je crus un instant qu'il se moquait de moi ; mais non, il parlait sérieusement. Il se donna, en effet, le plaisir de me raconter qu'il avait, dès le printemps, fait attacher sur les murs du bâtiment de sa ferme une quantité considérable de pots de grès à l'effet de solliciter les couvées du prolifique pierrot dont il vantait démesurément les vertus. Je dois dire qu'à cette époque plus d'un journal de la grande ville avait préconisé l'élevage de ce volatile. A entendre les panégyristes parisiens, le moineau était le dévotant de tous les insectes, partout la race du hanneton allait disparaître si on le multipliait à foison, et mon enthousiaste, qui était à l'affût de tous les moyens de notoriété, avait pris la balle au bond ; s'il réussissait, on ne manquerait pas d'en faire un demi-dieu agricole.

De là son application en grand de la production de ce prétendu destructeur du coléoptère qui fait le bonheur de tous les enfants au printemps.

Inutile d'ajouter que mon crédule collègue avait fait fausse route. Ses déceptions furent grandes et sa seule préoccupation, après avoir par trop multiplié le moineau chez lui, fut de chercher le moyen de le détruire.

Ces pillards, en effet, avaient dévasté non-seulement les arbres de son jardin, dévoré la plus grande partie du repas de ses volailles, mais aussi détruit les épis jaunissants de ses champs environnants ; c'était un désastre, et l'année suivante le

nombre des hannetons était aussi grand que par le passé.

Cette petite histoire vraie en toute sincérité porte son enseignement.

Sans doute il y a beaucoup de mal à dire du moineau ; d'un autre côté on en dit trop de bien, il faut se garder en toutes choses des extrêmes. *In medio veritas.*

Avant d'écrire ces lignes, j'ai voulu lire plusieurs écrits sur cet oiseau très-diversement apprécié : il est positif qu'il est insectivore, et comme il est de bon appétit toujours, il englutit beaucoup d'insectes, c'est incontestable ; mais on l'a vu à l'œuvre chez mon voisin de table du concours cantonal et vous savez ce dont il est aussi capable.

J'ai donc de la répugnance à défendre sa cause, qui me paraît d'ailleurs entendue. Il faut reconnaître que le moineau est un grand consommateur, un terrible déprédateur, un gourmand qui absorbe des insectes sans doute, mais beaucoup d'autres choses.

C'est par millions, dit un auteur, que se chiffre le tort fait aux moissons par cet oiseau multivore : il est parfois un fléau.

Dans nos campagnes, on connaît l'oiseau et on le traque autant que l'on peut. L'on donne au contraire, avec bonheur, l'hospitalité à l'hirondelle, qui détruit beaucoup d'insectes nuisibles, en même temps qu'elle charme nos demeures.

Cette différence de traitement est parfaitement justifiée. UN RURAL.

Faits divers.

Trois fois parricide. — Enterrement des victimes. — Les trois victimes de l'abominable crime commis à Allemans-sur-Draut ont été inhumées au milieu d'une affluence considérable. Toute la population du village, ainsi que celle des communes environnantes, y assistait. Le maire, M. Montaud, conduisait le deuil ; derrière lui marchait le conseil municipal au grand complet.

La population n'est pas encore revenue de la stupeur profonde dans laquelle l'a jeté le crime de dimanche, et il n'est plus question d'autre chose dans le pays. Les histoires les plus invraisemblables ont cours, et sont souvent acceptées de très-bonne foi.

L'instruction se poursuit activement : elle va avoir à résoudre un point assez intéressant. On sait que le fils Laprade, lorsqu'on l'arrêta, avait des traces de sang sur sa manche. Or, il avait chassé la veille et tué trois grives, et il explique que ce sang est du sang de grive.

C'est là-dessus que l'effort de l'instruction va porter.

•••
Nous lisons dans l'*Union nationale*, de Montpellier :

« Depuis quelques jours, les murs de notre ville sont couverts d'affiches portant ces mots :

APÉRITIF GAMBETTA !

» Il ne manquait plus que cette illustration au héros du café Procope, et désormais les consommateurs sur le zinc diront : Donnez-moi un Gambetta, comme on dit : Donnez-moi un perroquet. »

•••
Sept enfants empoisonnés par les champignons. — Le 24 octobre, vers une heure de l'après-midi, sept enfants, des Oulad Bou Aoun (dour-commune d'El-Ksar), les nommés Hammou ben Saad, Amar ben Salah, Brahim ben Saad, Aissa ben Salah, Khamsa ben Darradji, Fathma bent Ahmet, Yamina bent Ahmed, allèrent s'amuser dans la montagne, dit l'*Akhbar*. Là, ils trouvèrent des champignons sauvages qu'ils ramassèrent et apportèrent chez eux, où ils les firent cuire à l'insu de leurs parents, puis les mangèrent à six heures. Les plus jeunes, Hammou ben Saad et Khamsa bent Darradji, pris de violentes coliques, succombèrent presque instantanément. Entre 8 et 9 heures, les cinq autres enfants expiraient également dans d'atroces souffrances.

*
*
Un Parisien descend à Marseille et entre chez un barbier pour se faire raser.

Le garçon n'exécute pas l'ail, et le Parisien ne s'aperçoit de cet inconvénient que lorsqu'il a la serviette au cou.

— Monsieur veut-il être rasé de près ? demande le garçon.

— Oui !... mais à distance !

UN REMÈDE BON MARCHÉ. — Prendre deux ou trois capsules de goudron de Guyot au moment de chaque repas, dans les cas de rhume, toux, bronchite, catarrhe, phthisie, et, en général, dans tous les cas d'affection des bronches et des poumons.

Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules, ce qui remet le prix du traitement à dix ou quinze centimes par jour, et dispense d'employer pâtes, sirops, tisanes.

NOMBREUSES IMITATIONS. — Exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs. 10.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

La charmante nouvelle de M^{lle} MARTE LACHÈSE, la *Pupille de Salomon* (un volume de 365 pages), dont la publication vient d'avoir lieu dans l'*Echo Saumurois*, est en vente, au prix de 3 fr., chez M. DÉZÈ, libraire, rue Saint-Jean, et chez M. MILON, libraire, rue d'Orléans.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION DE M. CHAVANNES.

JEUDI 21 novembre 1878,

Par extraordinaire

GRAND CONCERT-SPECTACLE

DONNÉ PAR

M^{lle} Anna de Belocca

Prima dona du Théâtre-Italien de Paris et du Théâtre-Royal-Italien (Covent-Garden) de Londres.

Première représentation de

LE LUTHIER DE CRÉMONE

Comédie en 1 acte, en vers, du Théâtre-Français, de François Coppée.

DISTRIBUTION. — Taddeo Ferrari, maître luthier, MM. Servat ; Philippo, son élève, Monin ; Sandro, id., Astruc ; Giannina, M^{lle} Belisson.

INTERMÈDE (1^{re} partie).

1^{er} Air de LA FAVORITE (*O mio Fernando*). — Donizetti.

2^o Air de PSYCHÉ (*O toi qu'on dit la plus belle !*) — A. Thomas.

Chantés par M^{lle} ANNA DE BELOCCA.

Le piano sera tenu par M. H. LRLONG.

LIVRE III, CHAPITRE 1^{er}

Comédie en 1 acte, en prose, du second Théâtre-Français, par MM. E. Pierron et H. Auger.

DISTRIBUTION. — Octave Dubourg, MM. Monin ; Edmond de Mailly, Astruc ; Lucile, sa femme, M^{lle} Belisson.

INTERMÈDE (2^e partie).

3^e Air de DON JUAN (*Batti, batti, bel Mazetto*). — Mozart.

4^e a. ALLELUIA D'AMOUR. — Faure.

b. VALSE. — Ricci.

Chantés par M^{lle} ANNA DE BELOCCA.

Ordre du spectacle : 1^o Livre III ; 2^o Intermède (1^{re} partie) ; 3^o Le Luthier de Crémone ; 4^o Intermède (2^e partie).

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

Prix des places pour cette représentation :

Loges de balcon, Fautouils d'orchestre, 4 fr. 50 ; Parquet, 1^{res} Loges et Baignoires, 3 fr. ; Loge de MM. les Officiers, 3 fr. ; Parquet militaire, 2 fr. ; Parterre, 2 fr. ; Parterre militaire 1 fr. — Les autres places au prix ordinaire.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Lundi prochain, 25 novembre, les artistes d'Angers joueront LA BOULE, pièce en 4 actes, du Palais-Royal, et le WAGON DES DAMES, vaudeville en 4 acte.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,124 : M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M^{me} Chauvet-Pizzalati, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Recevez, etc. — Léon PUYLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Discuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Planlagenet; BRETAULT-DÉLAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉ, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 NOVEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 %	76 40							Crédit Foncier colonial, 500 fr.	370						
3 % amortissable	78 90							Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	775						
4 1/2 %	106							Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	670						
5 %	113 30							Crédit Mobilier	466	20					
Obligations du Trésor, 1. payé.	506							Crédit foncier d'Autriche	560						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	337 50							Charentes, 500 fr. t. p.							
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512 50							Est	675						
— 1865, 4 %	530							Paris-Lyon-Méditerranée	1077 50						
— 1869, 3 %	410							Midi	847 50						
— 1871, 3 %	400 50							Nord	1390						
— 1875, 4 %	510							Orléans	1150						
— 1876, 4 %	509							Ouest	745						
Banque de France	3145							Compagnie parisienne du Gaz	1215						
Comptoir d'escompte	737 50							C. gén. Transatlantique	470						
Crédit agricole, 500 f. p.	461 35														

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 15 — —	
9 — 1 — —	
1 — 25 — —	
4 — 10 — —	
7 — 15 — —	
10 — 27 — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — —	
9 — 40 — —	
12 — 40 — —	
4 — 44 — —	
10 — 58 — —	

Le train partant d'Angers à 3 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e DIEPPE, avoué-licencié (Bleis),
Et de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication publique et aux enchères.
Le dimanche 1^{er} décembre 1878, heure de midi,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

LA FERME DES PLANTES

Sise communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent et Verrie, canton et arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire),
Composée de vastes bâtiments, jardins, verger, terres labourables, vignes, bois taillis et prés; le tout d'une contenance de 26 hectares environ.
Mise à prix quarante-huit mille francs, ci. 48,000 fr.
S'adresser, pour les renseignements :
1^o A M^e DIEPPE, avoué à Blois, poursuivant la vente;
2^o A M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (595)

Commune de Coutures.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Coutures prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Coutures, le dimanche 1^{er} décembre 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1 ^o Terrassements.....	2,205 f. 50
2 ^o Fourniture de pierre pour élargissement de chaussée.....	1,762 52
3 ^o Travaux d'art (rallongement d'un aqueduc).....	273 70
4 ^o Entretien pour les années 1879, 1880, 1881 et 1882.....	4,649 60
5 ^o Somme à valoir pour dépenses imprévues.....	108 68
Total.....	9,000 »

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Gennes, et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

COUPES DE BOIS A VENDRE
quinze ans et plus.
Exploitation très-facile. S'adresser audit notaire. (496)

Commune de Fontevault.

A VENDRE
49 MÈTRES CUBES DE BOIS SEC
Chêne et sapin (poutres). S'adresser à la Mairie. (597)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIERE POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 24 novembre 1878, à midi, dans une maison sise au bourg de la commune du Vaudelnay-Rillé, appartenant à M. Goupil, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers appartenant à M. Goupil.

Il sera vendu notamment :
Une armoire, buffet, chaises, table, garde-robes d'homme et de femme, chemises, draps, une pendule, batterie de cuisine, une baratte, bois de chauffage, orge, avoine, foin, charrettes, charrues, carrioles, herbes, un moulin à vanner, un moulin à bluter, des outils aratoires et autres bons objets.
On paiera comptant, plus cinq pour cent. (584)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1879,

UN BUREAU A TABAC
Situé rue de la Mairie.
S'adresser à M^{me} veuve DELEU, rue de Fenet, n° 93. (591)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE PORTION DE MAISON
Située rue Saint-Jean, n° 34.
S'adresser à M^{me} LAMBERT, qui l'occupe. (590)

A VENDRE
UNE BELLE JUMENT de selle et d'attelage, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
UNE JOLIE MAISON
Sise au Pont-Fouchard.
Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûités;
Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.
S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (542)

A VENDRE

PETIT PONEY, âgé de six ans, avec VOITURE à quatre roues et HARNAIS.
S'adresser à M. DUPONT, carrossier à Saumur. (598)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT
DENTISTE,
Place de la Bilange, n° 4.

RHUMATISMES
Neuf guérisons sur dix par le
SALICYLATE DE SOUDE SCHLUMBERGER
la Boîte 3 fr. SEUL DÉP. 3 Boîtes 8 fr. par CHEVRIER, ph^o 21, St-Montmartre, Paris
EXIGER Marque Schlumberger, seule garantie de pureté.
Dépôt à Saumur, ph^o GARLIN.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 41, à Paris.
La collection se compose actuellement de 38 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET
Rue des Arènes, 48, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.
PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUOISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.
ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même auteur.

Pour paraître prochainement :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET
DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par le même.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET
TOILETTE DE PARIS
Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS
Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.